

Liste des habitat observés dans un lieu : description des données

Attention : la liste des habitats observées et les statuts associés dépendent de la thématique de la carte ; plantes protégées, plantes menacées, etc.

Par plante citée on trouve : Nom du syntaxon – [Statuts] - Période – Fiabilité.

- *Nom du syntaxon** : le nom latin du syntaxon selon le référentiel taxonomique de DIGITALE-BS.
- *[Statuts]* :
 - *Rareté régionale** : indice de rareté du syntaxon à l'échelle régionale.
 - *Menace régionale** : cotation du niveau de menace régional du syntaxon.
 - *Directive Habitats-Faune-Flore** : inscription à l'annexe I de la directive 92/43/CEE : "Habitats-Faune-Flore", modifiée par la directive 97/62/ CE, regroupant les "types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation", ceci sans tenir compte ici de leur caractère prioritaire ou non prioritaire.
- *Période* : période d'observation de la plante pour cette commune.
- *Fiabilité* : niveau de fiabilité de la dernière observation de la plante pour cette localisation (déterminée lors de la phase de validation du CBNBL).
 - 1a = Observation plausible au polygone : observation à localisation et/ou date d'observation imprécise, jugée comme « plausible » au polygone.
 - 2 = Observation fiable à la commune : observation localisée précisément et à période d'observation précise, jugée comme « plausible » à l'échelle de la commune mais dont la localisation précise est à valider.
 - 2a = Observation plausible à la commune : observation à localisation et/ou date d'observation imprécise, mais jugée « plausible » à l'échelle de la commune.
 - 2b = Observation plausible à la région : observation jugée comme « plausible » à l'échelle de la région et ne pouvant pas être validée plus finement : cas d'observation à localisation de type « Cité au territoire ». Exemples : Avesnois, Boulonnais, Pas de Calais, etc.
 - 2c = Observation à analyser, à vérifier : observation jugée comme « plausible » à l'échelle de la région par le traitement de prévalidation, mais l'observation n'a pas été analysée lors de la phase de validation.
 - 3 = Observation douteuse ou à confirmer : observation jugée « douteuse ou à confirmer ». Des investigations complémentaires peuvent encore permettre de modifier la validation de l'observation.
 - 4 = Observation erronée : observation jugée « erronée ».

***Précisions sur les concepts et la signification des codes utilisés :**

[Référentiels syntaxonomiques régionaux de la végétation du nord-ouest de la France](#)